



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE ROCHE ALBÉRIC 21 5660 COUVIN Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
01/07/2025

📅 Prochaine visite avant le:
01/07/2026

👤 Agent-visiteur:
Artan Shala

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	SOGEBAT
Adresse	Rue puissant 201, 6040 Jumet, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Rue Roche Albéric 21, 5660 Couvin
Adresse	RUE ROCHE ALBÉRIC 21 5660 COUVIN Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE ROCHE ALBÉRIC 21 5660 COUVIN Belgique
Code EAN	Nc
Numéro de compteur	28 499 891
GRD	Ores
Type de locaux	Maison Ancien RGIE

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	28 499 891
Code EAN	Nc
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	20A 4P
Protection maximale admissible	40A 4P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	157,8 Ohm
Description de l'installation	30ma - 40A - type A

Tableau(x) électrique(s)

Nombre	Protection	Section	Référence tableau
2	C25A	4	4p
19	C16A	2,5	2p
9	16A	2,5	1p
2	10A	1,5	1p
1	6A	1,5	1p



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-032/6096062

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielle	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	157,8 Ohm
Isolement ($M\Omega$)	4,25 Mohm
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
C. Liaisons équipotentiell		
	Réaliser les liaisons équipotentiell principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
	Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) par conducteur(s) isolé(s) vert/jaune de section minimum de 4 mm ² (ou 2,5 mm ² sous tube).	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
	La concordance des repérages et des schémas n'est pas réalisée.	L1: 3.1.3.; 9.1.1.; L3: 3.1.3.; 9.1.1.
	Sur les circuits polyphasés, éliminer le fusible ou disjoncteur unipolaire placé sur le neutre ou prévoir un automate de protection omnipolaire pour les circuits concernés.	L1 : 4.4.4.7.; L3: 4.4.5.6.
G. Conducteur de protection		
	Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
H. Code couleurs et canalisations		
	Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
	Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
D. Différentiel		
	Installez un interrupteur différentiel 30 mA pour les prises sans mise à la terre.	
H. Code couleurs et canalisations		



Catégorie	Libellé	Paragraphe
	Un seul câble électrique est autorisé par presse-étoupe prévu sur les tableaux de répartition et de manoeuvre, les interrupteurs, les socles de prises de courant et les boîtes de dérivation. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)	

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

- > Le contrôle porte uniquement sur les parties mentionnées sur le rapport.
- > Les éventuels photos annexés au présent rapport ne sont pas exhaustives, il peut y avoir d'autres infractions dans le bien et identique.
- > Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessibles de l'installation
- > Il est primordial que le responsable des travaux veille à ce que le matériel placé respecte scrupuleusement les prescriptions du fabricant tout au long de la durée de vie de l'appareil.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 01/07/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

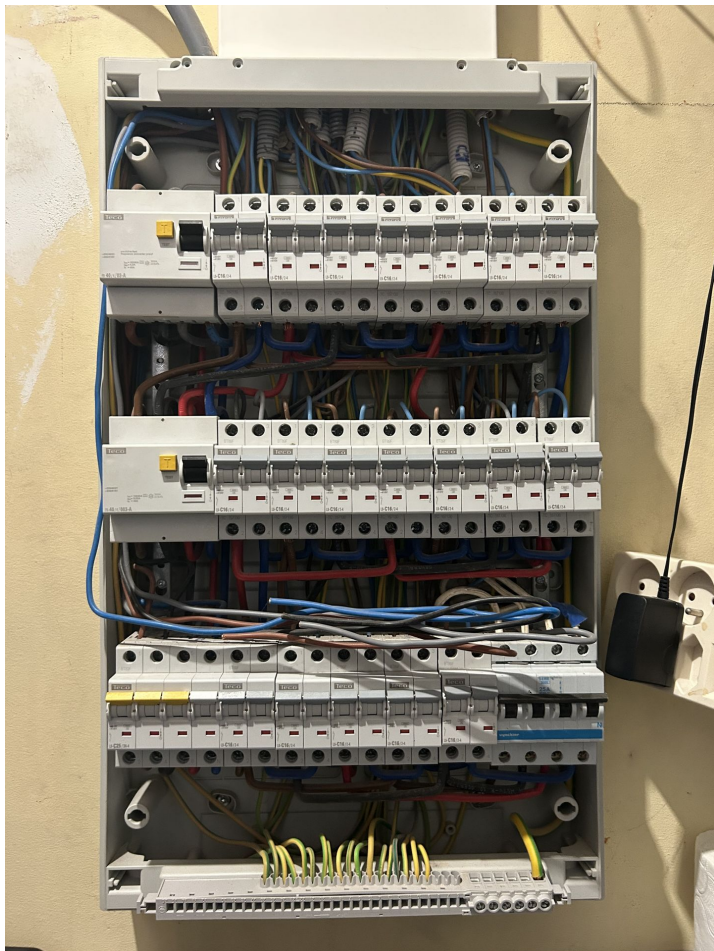


Tableau 1

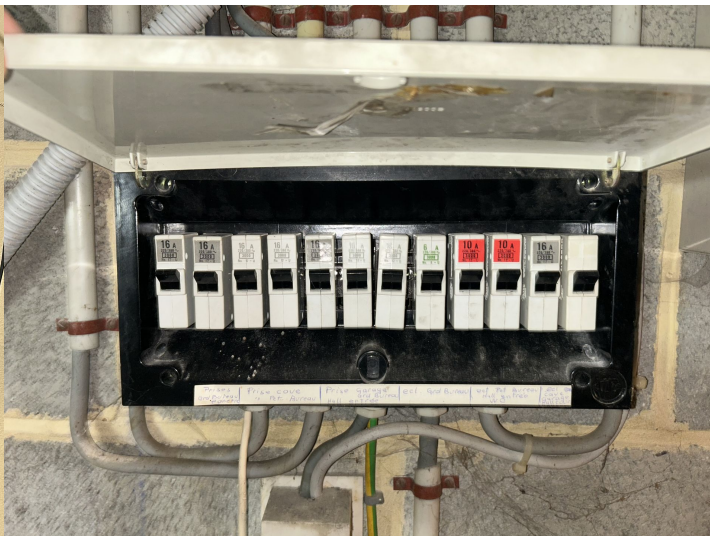


Tableau 2

Libellé	Photo
---------	-------



Libellé	Photo
Vob sous gaine	



Libellé	Photo
Prise de terre	
Fixer cable	



Libellé	Photo
Isoler câble	



Libellé	Photo
Presse et toupe	